



Fukushima, cinq ans après

Le 11 mars 2011, le Japon est frappé par un séisme et un tsunami dévastateurs provoquant la catastrophe nucléaire de Fukushima.

1.1 Situation au niveau de la radioactivité à Fukushima

Cinq ans après l'accident à la centrale nucléaire de Fukushima, des moyens considérables sont toujours engagés afin maîtriser les rejets radioactifs dans l'environnement. Du point de vue de la radioprotection, la gestion des territoires contaminés de même que la prise en charge des populations concernées représentent sans aucun doute les défis majeurs. Les actions de décontamination des territoires affectés se poursuivent avec pour conséquence la génération d'importantes quantités de déchets.

Plusieurs rapports d'organisations internationales décrivant les circonstances de l'accident et évaluant les expositions et les risques sanitaires des travailleurs et de la population sont désormais disponibles.

1.2 Situation en Suisse au niveau de la radioactivité en provenance de Fukushima

1.2.1 Radioactivité dans l'environnement

Les concentrations des substances radioactives parvenues en Suisse vers la fin mars 2011 étaient si faibles qu'il n'en a résulté aucune exposition supplémentaire pour la population suisse (cf. le rapport: Accident nucléaire de Fukushima: Conséquences pour l'environnement et les denrées alimentaires en Suisse). Compte tenu de la désintégration radioactive et de la dilution, il n'est plus possible aujourd'hui de mesurer ces substances radioactives en Suisse. L'OFSP surveille en permanence la radioactivité dans l'environnement, en particulier dans l'air, et aucune concentration accrue de radioactivité en provenance du Japon n'a été détectée au-dessus du territoire suisse depuis. Toutefois, de nouveaux rejets ou des incendies pourraient entraîner la libération et le transport de substances radioactives jusqu'en Suisse.

1.2.2 Importation des produits (denrées alimentaires, marchandises) en provenance du Japon

Depuis mars 2011, suite à l'accident, les denrées alimentaires importées du Japon font l'objet de contrôles supplémentaires. L'ordonnance de l'OSAV sur l'importation de denrées alimentaires originaires ou en provenance du Japon est régulièrement mise à jour (dernière modification: 28 janvier 2016) afin de prendre en compte les modifications du règlement d'exécution de l'Union européenne. Ainsi, les lots de denrées alimentaires en provenance du Japon doivent être accompagnés d'une « déclaration » signée par les autorités japonaises compétentes et qui atteste de quelle préfecture le produit provient. De plus, un certificat contenant les résultats d'analyse relatifs aux radionucléides césium-134 et césium-137 doit être joint aux denrées alimentaires en provenance des régions où la contamination radioactive est importante. En Suisse, des contrôles à la frontière sont effectués par les autorités douanières et le Service vétérinaire de frontière (SVF) de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire

et des affaires vétérinaires (OSAV). Outre des contrôles systématiques de la documentation, des prélèvements d'échantillons par sondage sont effectués et ceux-ci sont ensuite analysés par des laboratoires spécialisés pour déceler la présence de césium-134 et césium-137. Les résultats de ces mesures étaient, jusqu'en 2013, publiés sur le site de l'Office fédéral de la santé publique (cf. lien: Mesures de la radioactivité des denrées alimentaires importées du Japon). Suite au transfert de la division sécurité alimentaire de l'OFSP à l'OSAV, les résultats de ces mesures sont disponibles sur le site internet dudit office (cf. lien: OSAV Mesures de la radioactivité des denrées alimentaires importées du Japon). Les résultats de ces contrôles montrent que les niveaux de radioactivité dans les denrées alimentaires en provenance du Japon qui sont commercialisées en Suisse sont très bas (en général inférieurs aux seuils de détection) et qu'elles peuvent donc être consommées sans restriction.

Notons finalement que les contrôles supplémentaires de la radioactivité des autres marchandises (hors denrées alimentaires) en provenance du Japon, qui avaient été mis en place après l'accident, ont depuis lors été levés.